

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

AMENDEMENT

N ° AS180

présenté par

Mme Janvier, M. Sorre, M. Gouttefarde, Mme Le Feur, M. Sempastous, M. Maillard, M. Daniel,
Mme Pitollat, M. Bouyx, Mme Charrière, M. Claireaux, Mme Vanceunebrock, Mme Tiegna,
M. Cabaré et M. de Rugy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.